

**Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session extraordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Date de la convocation : 21 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents Messieurs et Mesdames : PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, FRUCHET Jean-Bernard, RONGEARD Mathieu, DEVANNE David, LERIN Sophie, AUVINET Marietta, ALLAIRE Michelle, MASSE Catherine, BOISSINOT Robin

Assistait également : BALDOVINI Laurent, Secrétaire Général des Services

Etaient absents excusés : MIDAVAINNE Anne, RAMBAUD Christine, ONILLON Adeline, HULIN Thomas, LOIZEAU-BIRON Isabelle

La séance a débuté à 19H30.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Le Conseil Municipal DESIGNÉ, à l'unanimité Catherine MASSE en tant que secrétaire de séance.
- Le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité et sans observation, le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2025.
- **Le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité, l'ajout du vote de la délibération « Affaires foncières – Quartier Geneston – Déclassement et acquisition ».**

ORDRE DU JOUR

- 05/2025 : Réfection du Restaurant Scolaire – Signature des marchés
- 06/2025 : Affaires foncières – Quartier Geneston – Déclassement et acquisition

05–2025 Réfection du restaurant scolaire – Signature des marchés

Le présent marché consiste en la réfection du restaurant scolaire.

→ L'ensemble des travaux est réparti en lots dont chacun fait l'objet d'un marché séparé :

- Lot 1 : DESAMIANTAGE
- Lot 2 : TERRASSEMENTS – DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE
- Lot 3 : CHARPENTE BOIS – BARDAGE
- Lot 4 : COUVERTURE TUILES – ZINC
- Lot 5 : COUVERTURE ETANCHEITE
- Lot 6 : MENUISERIES EXTERIEURES
- Lot 7 : MENUISERIES INTERIEURES
- Lot 8 : CLOISONS SECHES – PLAFONDS
- Lot 9 : PLAFONDS SUSPENDUS
- Lot 10 : CARRELAGE – FAÏENCE
- Lot 11 : PEINTURE – SOLS SOUPLES
- Lot 12 : ELECTRICITE – CHAUFFAGE – VENTILATION
- Lot 13 : GAZ – PLOMBERIE SANITAIRES – HOTTE CUISINE

→ La consultation pour les travaux a été lancée le mercredi 4 décembre 2024.

→ La date limite de réception des offres était fixée au lundi 30 décembre 2024 à 12h00.

→ Les offres ont été analysées selon les critères de sélection indiqués dans l'AAPC.

→ Le montant global du marché s'élève à : **338 869,03 € HT**.

→ Le détail par lot est le suivant :

lot N°	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT TOTAL EN € HT	MONTANT ESTIMATIF EN € HT
1	DESAMIANTAGE	SAS CTCV TP	12 996,92 €	17 000,00 €
2	TERRASSEMENTS / DEMOLITIONS / GROS-OEUVRE	SARL AUBINEAU Patrick	91 891,96 €	57 100,00 €
3	CHARPENTE BOIS / BARDAGE	PHILIPPE JANNIERE	39 641,04 €	34 400,00 €
4	COUVERTURE TUILES / ZINC	OGERON COUVERTURE	12 224,00 €	13 500,00 €
5	COUVERTURE ETANCHEITE	SAS BATITECH	18 857,49 €	17 000,00 €
6	MENUISERIES EXTERIEURES	PHILIPPE JANNIERE	37 155,27 €	26 300,00 €
7	MENUISERIES INTERIEURES	PHILIPPE JANNIERE	16 942,23 €	12 000,00 €
	VARIANTE EXIGEE 01 : PASSAGE PORTES EN VA ET VIENT INSENSIBLE A L'EAU		370,59 €	0,00 €
8	CLOISONS SECHES - PLAFONDS	SARL LANDREAU SOURISSEAU	18 740,61 €	21 600,00 €
9	PLAFONDS SUSPENDUS	SARL ESPRIT BAT	6 497,10 €	9 800,00 €
10	CARRELAGE / FAÏENCE	SARL LANDREAU SOURISSEAU	17 665,02 €	23 300,00 €
	PEINTURE / SOLS SOUPLES		15 652,70 €	19 500,00 €
11	VARIANTE EXIGEE 02 : PEINTURE SUR PAROIS SALLE POLYVALENTE	SARL Loïc SOULARD	1 634,10 €	2 000,00 €
	ELECTRICITE / CHAUFFAGE / VENTILATION		25 320,00 €	25 500,00 €
12	VARIANTE EXIGEE 03 : CHAUFFAGE PAR PANNEAUX RAYONNANTS	SAS Michel BOISSINOT	4 150,00 €	0,00 €
	GAZ / PLOMBERIE SANITAIRE / HOTTE		19 130,00 €	22 800,00 €
		TOTAL	338 869,03 €	301 800,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises désignées dans le tableau ci-dessus ainsi que tout document relatif à ce marché.

Article 2^{ème} : DE SOULIGNER que les crédits correspondants à cette dépense figurent au budget communal de l'exercice en cours.

Article 3^{ème} : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

06-2025 Affaires foncières – Quartier Geneston – Déclassement et acquisition

Considérant le plan de bornage réalisé par la société AIR GEO (en annexe de la présente délibération), il est proposé au Conseil Municipal de procéder :

- D'une part au déclassement des parcelles suivantes du domaine public de la commune dans le domaine privé de la commune :
- B 3175
 - B 3177
- D'autre part à donner l'autorisation à Monsieur Le Maire de procéder à la régularisation de ces opérations foncières et à signer les actes notariés correspondants :
- La parcelle B 3175 (d'après le plan de bornage annexé et en accord avec la promesse de cession signée) d'une surface totale de 5 m² est cédée à titre gracieux par les consorts HURTAUD à la commune de Saint Malo du Bois.
 - La parcelle B 3177 (d'après le plan de bornage annexé et en accord avec la promesse de cession signée) d'une surface totale de 3m² est cédée à titre gracieux par les consorts MERLE à la commune de Saint Malo du Bois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'AUTORISER d'une part le déclassement des parcelles B 3175 et B 3177 (selon le plan de bornage annexé à la présente délibération) du domaine public au domaine privé de la commune.

Article 2^{ème} : D'AUTORISER d'autre part Monsieur le Maire à procéder à ces opérations de régularisation foncière telles qu'énoncées ci-dessus et à signer les actes notariés correspondants.

Article 3^{ème} : PRECISE que Maître Nicolas LELOUP, ou à défaut l'un de ses associés, est mandaté pour réaliser les actes ainsi que les demandes préalables à la signature des actes. Les frais d'actes seront à la charge de la commune.

Article 4^{ème} : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
PRAILE ARNAUD

P/O La Secrétaire de séance,
MASSE Catherine


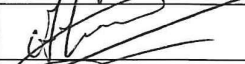

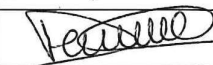
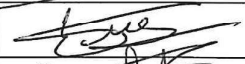

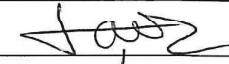


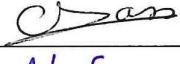


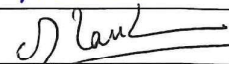


Le Maire,
Arnaud PRAILE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JANVIER 2025 A 19H30

	Délibérations	N°
1	Réfection du restaurant scolaire – Signature des marchés	05-2025
2	Affaires foncières – Quartier Geneston – Déclassement de parcelles et acquisitions (ajout à l'ordre du jour)	06-2025
3		
4		
5		
6		
7		
8		

Ont signé, les jour, mois et an que dessus

NOM - PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALLAIRE Michelle	5, La Lande	15/03/2020	
AUBINEAU Christian	43bis, rue de Tempyre	15/03/2020	
BOISSINOT Robin	La Blaire	15/03/2020	
DEVANNE David	Le Petit Monty	15/03/2020	
FRUCHET Jean-Bernard	Le Puy-Moisson	15/03/2020	
GASCHET Cédric	19, rue des Châtaigniers	15/03/2020	
HULIN Thomas	Le Vau Joly	15/03/2020	Abs Exc.
LAVAUD Sonia	La Rangereuse	15/03/2020	
AUVINET Marietta	38, rue de Tempyre	15/03/2020	
LERIN Sophie	2, rue Marie-Mayne	15/03/2020	
LOIZEAU-BIRON Isabelle	3, chemin de l'Etang	15/03/2020	Abs Exc.
MASSE Catherine	13, rue de l'Etang	15/03/2020	
MIDAVAINNE Anne	5, rue des Ancolies	15/03/2020	Abs Exc.
MORIN Stéphane	Le Petit Boucher	15/03/2020	
ONILLON Adeline	4, place des Murets	15/03/2020	Abs Exc.
PRAILE Arnaud	11, rue des Châtaigniers	15/03/2020	
RAMBAUD Christine	La Bretonnière Le Blanc	15/03/2020	Abs Exc.
RAUTUREAU Anthony	8, impasse du Bocage	15/03/2020	
RONGEARD Mathieu	12, rue du Cormier	15/03/2020	